



Swiss Triathlon Ittigen

**Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres
sur les comptes annuels 2025**

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de Swiss Triathlon, Ittigen

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau de variation du capital et annexe) de Swiss Triathlon pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts incombe à la Direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG

Rolf Johner
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jasmina Velupillai

Bern, le 11 février 2026

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau de variation du capital et annexe)

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Bern
+41 58 792 75 00

Bilan 31.12.

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Liquidités	326'099	282'095
Créances résultant de livraisons et de prestations	16'781	52'298
Autres créances à court terme	20'609	7'897
Comptes de régularisation actifs	106'741	143'725
Actif circulant	470'230	486'014
Placements financiers	7'307	7'305
Immobilisations corporelles	5	5
Immobilisations incorporelles	1	1
Actif immobilisé	7'313	7'311
ACTIFS	477'543	493'325
	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Engagements issus de livraisons et de prestations	24'080	110'550
Autres engagements à court terme	31'842	40'200
Comptes de régularisation passifs	187'482	209'194
Engagements à court terme	243'404	359'944
Capital affecté	78'565	78'565
Capital libre	155'574	54'816
Capital d'organisation	234'139	133'381
PASSIFS	477'543	493'325

Compte de résultats 01.01.-31.12.

	2025 CHF	2024 CHF
Donations reçues	100	-
- dont affectées	-	-
- dont librees	100	-
Contribution du secteur public	1'644'432	1'256'234
- dont contributions de l'Office fédéral du sport via Swiss Olympic	647'808	542'860
- dont contributions de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport (SFS)	838'941	550'000
- dont contributions du paquet de stabilisation COVID-19 pour le sport	-	91'000
- autres contributions de l'Office fédéral du sport	81'546	72'374
- autres contributions de la SFS	76'137	-
Recettes issues de livraisons et de prestations	1'219'002	1'269'632
PRODUIT D'EXPLOITATION	2'863'534	2'525'866
Subventions et avantages versés	2'224'928	1'929'859
- dont sport élite	1'233'937	938'359
- dont relève	642'824	574'554
- dont sport de masse	142'268	167'542
- dont autres activités fédération	205'899	249'404
Charges de personnel	358'263	490'641
Charges de biens et services	166'502	211'436
Amortissements	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION	2'749'693	2'631'937
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	113'841	-106'071
Résultat financier	-13'083	-10'211
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE FONDS	100'758	-116'282
Modification du capital de fonds	-	-
RÉSULTAT ANNUEL (AVANT ALLOCATIONS AU CAPITAL D'ORGANISATION)	100'758	-116'282
Répartition / Utilisation		
- Répartition du capital affecté	-	-
- Répartition du capital libre	-100'758	116'282
RÉSULTAT ANNUEL (APRES ALLOCATIONS AU CAPITAL D'ORGANISATION)	0	0

Remarque :

- Les charges administratives (y compris les charges de personnel) ainsi que le fundraising et les charges publicitaires générales (y compris les charges de personnel) doivent être présentées séparément en annexe (FER 21, chiffre 22), sauf si elles sont indiquées dans le compte d'exploitation.
- Les indications relatives aux affectations/utilisations sont facultatives.

Observation :

La ventilation minimale du compte d'exploitation selon la méthode des coûts totaux est prescrite, mais davantage d'informations peuvent être divulguées. Des désignations spécifiques aux associations, ainsi que d'autres subdivisions, sont autorisées si elles augmentent la pertinence des informations fournies.

Tableau de variation du capital

2025 CHF	État au 1 ^{er} janvier	Répartition	Transferts internes	Utilisation	Attribution au résultat financier	Total de la variation	État au 31 décembre
Capital du fonds							
Total des capitaux du fonds	-	-	-	-	-	-	-
Capital d'organisation							
Capital affecté - Fonds Jeunesse *	41'278	38'790	-	-38'790	-	-	41'278
Capital affecté - Fonds Olympia	37'287	-	-	-	-	-	37'287
Total des capitaux affecté	78'565	38'790	-	-38'790	-	-	78'565
Capital libre	54'816	-	-	100'758	-	100'758	155'574
Total du capital d'organisation	133'381	38'790	-	61'968	-	100'758	234'139

2024 CHF	État au 1 ^{er} janvier	Répartition	Transferts internes	Utilisation	Attribution au résultat financier	Total de la variation	État au 31 décembre
Capital du fonds							
Total des capitaux du fonds	-	-	-	-	-	-	-
Capital d'organisation							
Capital affecté - Fonds Jeunesse *	41'278	38'180	-	-38'180	-	-	41'278
Capital affecté - Fonds Olympia	37'287	-	-	-	-	-	37'287
Total des capitaux affecté	78'565	38'180	-	-38'180	-	-	78'565
Capital libre	171'098	-	-	-116'282	-	-116'282	54'816
Total du capital d'organisation	249'663	38'180	-	-154'462	-	-116'282	133'381

* Remarque sur l'alimentation du fonds jeunesse :

Conformément au règlement tarifaire en vigueur, un montant de CHF 10.- par membre actif ayant atteint l'âge de 20 ans doit être versé au fonds jeunesse à partir de la cotisation des membres.

Dans les comptes annuels 2025, Swiss Triathlon a déclaré 3'879 membres (année précédente : 3'818), ce qui entraîne une affectation au fonds de CHF 38'790 (année précédente : CHF 38'180). Conformément à la définition de son objectif, ces fonds ont été utilisés pour couvrir les coûts liés aux jeunes dans le compte d'exploitation de Swiss Triathlon.

Évolution des immobilisations corporelles

2025 CHF	Aménagements techniques et machines	Mobilier & facilité	Véhicules	Matériel sportif & accessoires	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur d'acquisition						
État au 1.1.2025	53'155	14'001	6'501	17'877	38'347	129'881
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2025	53'155	14'001	6'501	17'877	38'347	129'881
Corrections de valeurs cumulées						
État au 1.1.2025	53'154	14'000	6'500	17'876	38'346	129'876
Amortissements planifiés	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2025	53'154	14'000	6'500	17'876	38'346	129'876
Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	1	1	1	1	1	5

2024 CHF	Aménagements techniques et machines	Mobilier & facilité	Véhicules	Matériel sportif & accessoires	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur d'acquisition						
État au 1.1.2024	53'155	14'001	6'501	17'877	38'347	129'881
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2024	53'155	14'001	6'501	17'877	38'347	129'881
Corrections de valeurs cumulées						
État au 1.1.2024	53'154	14'000	6'500	17'876	38'346	129'876
Amortissements planifiés	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2024	53'154	14'000	6'500	17'876	38'346	129'876
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	1	1	1	1	1	5

Annexe

1. Principes comptables appliqués (bases/principes d'évaluation)

Comptabilité et principes comptables - Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (titre 32 du Code des obligations). La présentation des comptes est conforme aux normes comptables suisses (RPC) ainsi qu'à la norme Swiss GAAP FER 21 révisée en 2014 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016, et est conforme à la loi et aux statuts. Le rapport de performance fait partie intégrante du rapport annuel.

La base d'évaluation est constituée par les coûts d'acquisition ou de production ou les valeurs actuelles. Le compte d'exploitation est présenté selon la méthode des coûts globaux. Les comptes annuels sont donc basés sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view). Les comptes annuels sont établis dans l'hypothèse de la poursuite des activités de l'association.

La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF). Les principes comptables les plus importants sont expliqués ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités comprennent le contenu de la caisse, les chèques immédiatement encaissables, les avoirs sur comptes bancaires et postaux ainsi que les placements à terme dont l'échéance ne dépasse pas 3 mois.

Créances

Les créances sont évaluées par rapport à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur éventuellement nécessaires pour les créances douteuses.

Comptes de régularisation des actifs

Les comptes de régularisation des actifs sont indiqués en valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées au bilan correspondent aux coûts d'acquisition minorés des amortissements et des éventuelles corrections de valeur. La limite inférieure d'inscription à l'actif est fixée à CHF 3 000. Les amortissements sont linéaires en raison des durées d'utilisation estimées qui suivent:

- équipement informatique: 2-5 ans
- mobilier et équipements: 8-10 ans
- véhicules: 3-6 ans
- accessoires et appareils sportifs: 2-8 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif lorsqu'elles sont clairement identifiables et qu'il est possible de déterminer les coûts avec certitude ainsi que lorsqu'elles apportent à l'association un avantage mesurable sur plusieurs années. La limite inférieure d'inscription à l'actif est fixée à CHF 3 000. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait en déduisant des frais d'acquisition les amortissements et pertes de valeur nécessaires d'un point de vue de gestion. La durée d'utilisation d'un logiciel informatique est de 5 ans.

Pertes de valeur (dépréciations)

Le maintien des valeurs patrimoniales à long terme fait l'objet d'une évaluation à chaque date de clôture. Si des indices montrent une dépréciation, on procède à un calcul de la valeur recouvrable (test de dépréciation). Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, on procède à un ajustement avec incidence sur le compte de pertes et profits par le biais d'amortissements ou dépréciations exceptionnels.

Fonds affectés

Les fonds affectés résultent soit d'une disposition explicite du donateur, soit des circonstances de la donation qui impliquent une affectation par le donateur.

Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent les moyens dont dispose Swiss Triathlon dans le cadre de l'objectif statutaire.

Obligations de prévoyance pour le personnel

Les employés et anciens employés bénéficient de diverses prestations de prévoyance ou pensions de retraite qui sont versées en conformité avec les prescriptions légales. L'association est affiliée à la fondation collective d'une société d'assurance et n'assume pas elle-même le risque. Ce dispositif de prévoyance est financé par les cotisations des employés et des employeurs. Les conséquences économiques du dispositif de prévoyance existant sur l'association font l'objet d'une évaluation annuelle. Un intérêt économique est comptabilisé à l'actif s'il est prévu et licite d'utiliser les excédents de couverture du dispositif de prévoyance pour les futures charges de prévoyance de l'association. Une obligation issue des dispositifs de prévoyance est inscrite au passif si les conditions de constitution d'une provision sont remplies. Les réserves de cotisations employeurs disponibles sont intégrées dans les actifs en tant que valeur patrimoniale. Les modifications de l'intérêt ou de l'obligation économique sont inscrites dans les charges de personnel, de même que les cotisations de la période échue et ont une incidence sur le compte de pertes et profits.

Comptes de l'entreprise

La structure du compte d'exploitation est celle de la méthode des charges par nature. Les charges et bénéfices sont strictement séparés d'après le principe des montants bruts. Les produits nets émanant de livraisons et de prestations (recettes issues de prestations) sont intégrés à la période à laquelle les prestations de service ont été réalisées. Les recettes issues de prestations s'entendent déduction faite des avoirs, minorations et impôts sur le chiffre d'affaires.

Tableau des flux de trésorerie

En raison de sa qualification en tant que petite organisation par le Swiss GAAP FER 21, l'association n'a pas besoin d'établir un tableau des flux de trésorerie.

2. Explication des postes du bilan

Liquidités

Les liquidités déclarées incluent les comptes bancaires affectés à des fins spécifiques pour le Fonds Jeunesse, à hauteur de CHF 41'278 (année précédente : CHF 41'278), et pour le Fonds Olympique, à hauteur de CHF 37'287 (année précédente : CHF 37'287).

Comptes de régularisation des actifs

Les comptes de régularisation et les produits constatés d'avance se rapportent principalement à des avances pour l'exercice 2025 ou à des produits qui n'ont pas encore été perçus mais qui devraient l'être et qui se rapportent à l'exercice 2024.

Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2024, comme lors de l'année précédente, aucun investissement n'a été réalisé.

Comptes de régularisation des passifs

Les produits reportés se composent principalement des honoraires et des cotisations des années subséquentes qui ont déjà été perçus ainsi que des dépenses qui doivent encore être prises en compte et qui se rapportent à l'année en cours.

3. Explications des postes du compte d'exploitation

Les revenus d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation comprend les revenus tirés des biens et services, les subventions reçues, les contributions du secteur public et les contributions du secteur privé. Les dons reçus dans le cadre de ce poste comprennent les contributions de mécénat et de dons. Les revenus de L+L comprennent les revenus de licence, les frais d'organisateur, les franchises facturées et les revenus provenant de la vente de produits dérivés.

Au cours de l'exercice, les recettes publicitaires se sont élevées à environ CHF 325'309 (exercice précédent CHF 392'957).

Charges d'exploitation

Dans la rubrique « Cotisations et prestations versées », les charges d'exploitation comprennent les « dépenses divisionnaires » pour les sports de compétition, les athlètes juniors, les sports populaires et la gestion d'associations.

Si l'on tient compte des prélèvements inclus dans « Cotisations et prestations versées », les charges de personnel se sont élevées à CHF 1'021'022 (exercice précédent CHF 1'013'077).

Charges administratives (charges de personnel comprises) et méthode appliquée:

La structure de coûts présentée ci-dessous est basée sur la méthodologie de calcul de la charge administrative de l'association. Toutes les dépenses qui contribuent directement à la réalisation des objectifs statutaires de l'association sont répertoriées comme dépenses de projet et de service. Les dépenses qui ne contribuent qu'indirectement aux projets et aux services et qui ne sont donc pas directement supportées par les groupes cibles sont déclarées comme des dépenses administratives. Cependant, ceux-ci assurent les fonctions de base (administration centrale y compris la gestion) de l'association (il n'y a pas de frais de collecte de fonds et de frais généraux de publicité).

	2025		2024	
	CHF	%	CHF	%
Charges de projets et de prestations				
Cotisations et donations effectivement reçues	2'224'928		1'929'859	
Total	2'224'928	81%	1'929'859	73%
Charges administratives				
Charges de personnel	358'263		490'641	
Frais de fonctionnement	166'469		211'325	
Amortissements	-		-	
Impôts sur le bénéfice	33		112	
Total	524'765	19%	702'078	27%
Total des charges de l'entreprise	2'749'693	100%	2'631'937	100%

4. Nom / Forme juridique / Siège

Swiss Triathlon
Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen

Forme juridique: association

5. Explication du nombre annuel moyen d'emplois à temps plein

Au 31 décembre 2025, Swiss Triathlon employait 11 collaborateurs (année précédente : 10), occupant au total 9.6 postes à plein temps (année précédente : 8.8).

6. Solde des obligations résultant des opérations de leasing similaires à un contrat d'achat et autres obligations de leasing

	2025	2024
Solde des obligations de leasing similaires à un contrat d'achat	-	-

7. Obligations envers les organismes de prévoyance (LPP)

	2025	2024
Obligations envers les organismes de prévoyance	-	-

8. Montant total de toutes les rémunérations aux membres de l'organe suprême de l'association

La rémunération versée aux membres de l'organe suprême de l'association est avant tout une indemnité de frais. Au cours de 2022, une convention de frais a été conclue avec l'administration fiscale du canton de Berne, afin qu'un montant forfaitaire puisse être versé aux membres du conseil d'administration afin de simplifier le processus.

9. Montant total de toutes les rémunérations aux personnes mandatées par la direction

	2025	2024
Salaire brut selon bulletin de salaire, plus les cotisations patronales et avantages en nature	384'955	368'855

10. Explications sur les événements essentiels survenus après la date de clôture

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le Directoire le 10 février 2026, aucun événement significatif ne s'est produit qui pourrait porter atteinte à la valeur informative des comptes annuels 2025 ou qui devrait être divulgué ici.